

# Un syndicalisme de solutions



## Anciens exploitants - Installation : des retraités toujours actifs et un renouvellement des générations avec des projets innovants et suivis

**Notre responsabilité : proposer, accompagner et défendre.**

### Retraites agricoles : Nos engagements

- Pas de retraite en dessous du seuil de pauvreté (964 €/mois),
- Aligner les minima de retraite des agriculteurs sur ceux des salariés,
- Obtenir une réforme de la prise en charge de la dépendance,
- Développer durablement les services en territoire rural,
- Un travail sur les retraites de nos enfants en calculant la retraite sur les seules 25 meilleures années,
- Développer des réunions d'informations sur les sujets d'actualités (gestion de l'équilibre, arnaques, dépendances).

### Installation : les engagements des JA

- Maintenir le niveau des crédits publics à l'installation et à la transmission,
- Faciliter l'accès au foncier aux jeunes agriculteurs,
- Simplifier les aides à l'installation,
- Mise en place d'un dispositif pour faciliter et encourager la transmission aux jeunes,
- Permettre aux jeunes agriculteurs de faire évoluer son entreprise pendant les 5 ans qui suivent leur installation aidée.

**Plus de 5 000 demandes de DJA ont été déposées en 2011  
4 662 ont été payées pour un montant de 76 millions d'€  
1/3 des installations se font hors cadre familial**

## Les retraites agricoles

Le combat récurrent de la section nationale des anciens reste la défense des retraites. Alors que celles-ci sont les plus faibles parmi tous les régimes qui existent, les anciens demandent la parité.

- Une pétition nationale avec plus de 100 000 signatures.
- Rencontres avec les préfets, les parlementaires et le cabinet du ministre de l'Agriculture,

De plus, la SNAE (section nationale des anciens exploitants), grâce à sa ténacité, a obtenu :

- la revalorisation de 25 % du minimum vieillesse, accordé aux plus de 65 ans, cette mesure est effective depuis 2012,



- l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou minimum vieillesse est récupérable sur succession, après le décès du bénéficiaire, que si son actif net successoral dépasse 39 000 €,
- l'élargissement des possibilités de départs anticipés à 60 ans pour les assurés disposant de tous leurs trimestres. Les non salariés agricoles qui ont cotisé qu'à partir de 21 ans, n'auront pas un plein accès à cette mesure. Des ajustements doivent être trouvés.

Quant à la section départementale, elle propose des réunions d'information notamment sur des sujets d'actualité : maladie d'Alzheimer, don d'organe, arnaque en tout genre et dépendance.

La convivialité, maître mot de la section des anciens, n'est plus à démontrer. Le nombre de participants aux sorties et voyages le prouve. La section des anciens permet aux retraités de se retrouver, de passer d'agréables moments et de sortir de leur solitude l'espace d'une journée. C'est cet esprit que tient à conserver la section des anciens exploitants de Seine-et-Marne.

## Installation

L'installation des jeunes agriculteurs est au cœur des politiques publiques agricoles et doit s'adapter en permanence.

En réponse aux nouvelles attentes, aux projets et aux parcours professionnels des candidats au métier d'agriculteur, Jeunes Agriculteurs a proposé le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

## Acquis syndicaux

Plusieurs avancées récentes ont été obtenues par Jeunes Agriculteurs avec l'appui de la FNSEA :

- la mise en place du plan de professionnalisation personnalisé plus en phase avec les projets professionnels et de vie des futurs installés,
- Une modification des critères d'accès aux prêts et à la DJA ainsi que l'ajout du critère innovant du projet, son impact sur l'amélioration de l'environnement et l'attractivité des territoires,
- le maintien du budget consacré à l'installation et la mise en place d'assises à l'installation pour travailler sur la future programmation,
- la création d'un observatoire des installations et des transmissions d'exploitations en agriculture.

Lorsque je m'installe, grâce aux actions des Jeunes Agriculteurs appuyées par la Fnsea, j'ai le droit à :

- 100% la première année et 50% d'abattement sur le bénéfice imposable pendant 4 ans suivant si je suis au bénéfice réel et si j'ai les aides nationales,
- La DJA versée en une seule fois,
- La défiscalisation totale de la DJA,
- 50% de la TFNB voire 100% si les communes acceptent le dégrèvement supplémentaire pour un délai de 5 ans,
- Exonération partielle des cotisations

## Positions et demandes

- maintenir le niveau des crédits publics à l'installation et à la transmission pour assurer le renouvellement des générations en agriculture sur tous les territoires,
- faciliter l'accès au foncier aux jeunes agriculteurs en régulant mieux les mutations foncières,
- personnaliser les aides à l'installation pour qu'elles correspondent mieux aux besoins individuels des porteurs de projet,
- rendre les aides à l'installation de l'Etat et des collectivités cohérentes et complémentaires sur les territoires pour accompagner tous les porteurs de projet qui suivent un accompagnement.

## Perspectives

L'accompagnement financier doit en conséquence être individualisé pour répondre aux nouvelles demandes et faire face aux nouveaux projets.

Jeunes Agriculteurs, lors de ses congrès de juin 2011 à Rodez et de juin 2012 à Pontarlier, a jeté les bases d'une réflexion qui veut remodeler les aides, réorienter l'utilisation des enveloppes pour mieux répondre aux besoins d'investissement de départ et des années qui suivent. La FNSEA suit attentivement ces travaux.

